

**OBJET :**

**Adoption du  
programme  
partenarial et de la  
convention financière  
avec l'agence  
d'urbanisme Oise-les-  
Vallées**

**2025\_C13**

Pour extrait conforme,

Le Président,  
  
Alain BOUCHER

Le Secrétaire de séance

  
Frédéric BESSET

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS**  
**ET DES VALLEES BRETHOISE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril à 18h30, heure légale, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD) au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant d'une 2<sup>e</sup> convocation suite à l'absence de quorum lors du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2025, le quorum n'était pas exigé lors de cette assemblée.

**Membres en exercice** : 31

**Membres présents** : 9

**Etaient présents** : Mmes DUBUISSON, LAMBRE, SVITEK, ALKAYA, VAN ELSUWE, et MM. BOUCHER, CARON, BESSET, DAVENNE

**Etaient excusés** : Mmes DHOURY-LEHNER, BEN HAMOU, MOUSSATEN, PEREZ, SLIVINSKI, COQUELLE, VIARD, ZRARI et MM. RAZACK, BOSINO, DARDENNE, RUFFAULT.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Frédéric BESSET

**Vu**, le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu**, l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

**Vu**, l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

Depuis 2007, le Syndicat Mixte est membre de l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées. Cet organisme accompagne le développement de l'aire urbaine du Bassin Creillois et éclaire les collectivités et ses acteurs dans la connaissance des évolutions urbaines, sociales, économiques et environnementales.

Le programme partenarial de travail 2025 d'Oise-les-Vallées a été arrêté lors du conseil d'Administration d'Oise-les-Vallées du 06 décembre 2024.

Ce programme prévoit la réalisation d'un certain nombre de missions sur lesquelles les partenaires ont donné leur accord, considérant qu'elles relevaient de l'intérêt collectif de

l'ensemble des membres et qu'elles participaient à la définition de leurs politiques d'aménagement et de développement.

Cette année, pour le compte du SMBCVB, Oise-les-Vallées doit notamment :

- Elaborer le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Finaliser la révision du SCoT

---

## **DECISION**

---

**Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Valide le programme partenarial 2025 proposé par Oise-les-Vallées,**
- **Valide la convention financière 2025 pour un montant de 48 000 €**
- **Autorise le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant**